

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 14 MAI 1869.

---

## MILICE <sup>(1)</sup>.

---

### AMENDEMENT.

Ajouter au § 1<sup>er</sup>, art. 2 :

A moins de motifs urgents, la réunion des troupes au camp ne peut avoir lieu du 15 juillet au 1<sup>er</sup> octobre.

Louis JULLIOT.

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 16. (Session de 1864-1865.)

Rapport, n<sup>o</sup> 84.

Question de principe, n<sup>o</sup> 140.

---